

Elisabeth Borne* confirme une hausse du Smic de près de 1%

*La ministre du Travail a précisé mercredi matin sur LCI que la hausse de 0,99% du salaire minimum au 1er janvier représentera "15 euros par mois" supplémentaires.

Pas de coup de pouce pour le Smic encore cette année. La ministre du Travail Elisabeth Borne a affirmé mercredi 16 décembre sur LCI que le salaire minimum augmentera à compter du 1er janvier "de 0,99%", soit la revalorisation automatique préconisée par le groupe d'experts au début du mois. Il n'y aura "pas de coup de pouce au Smic, vraisemblablement pas", avait déjà indiqué le 2 décembre le Premier ministre Jean Castex.

"Ca peut paraître peu, mais il faut aussi avoir en tête que nous avons une inflation proche de 0", a justifié la ministre, assurant qu'il s'agissait ainsi "de la plus forte hausse du pouvoir d'achat depuis les dix dernières années". Dans les faits, "le salaire horaire passe de 10,15 euros à 10,25" et "pour un salarié à temps plein", la hausse représente environ "15 euros par mois" supplémentaires, a-t-elle précisé.

"Nous avons été très attentifs à préserver" les salariés au Smic "durant la crise sanitaire", a par ailleurs estimé Elisabeth Borne. Actuellement, "quand vous êtes en activité partielle, vous touchez 84% de votre rémunération. C'est 100% lorsque vous êtes au Smic", a-t-elle rappelé.

Le Smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique calculée selon deux critères : l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE).

Le 1er janvier 2020, le Smic avait été revalorisé de 1,2%, sans coup de pouce pour 2,25 millions de bénéficiaires. Il s'établit actuellement à 1.219 euros net mensuels (1.539,42 euros bruts).

Orange avec Media Services, publié le mercredi 16 décembre 2020

Questions

•

Q.1. Quel est le sens de l'acronyme SMIC ? En quoi sa première lettre renvoie-t-elle à un statut professionnel ? Compte tenu de cet élément statutaire quelles sont les P.C.S. qui ne sont pas concernées ?

Q.2. Comparez les données 0.99 et 15.

Q.3. Parmi les P.C.S. actives pourquoi celle des « Cadres et professions intellectuelles » supérieures a doublement peu de chance d'être concernée ?

Q.4. Vérifiez la hausse du Smic en % à partir des données brutes.

Q.5. En quoi le ministre peut-il justifier la faible augmentation du SMIC ?

Q.6. Calculez l'indice du SMIC net, base 100 SMIC brut et l'indice du SMIC brut, base 100 SMIC net au 1^{er} juin 2020.

Q.7. Pourquoi les PCS 5 et 6 servent-elles de référence quant aux conditions de hausse du SMIC ?

Au 1er janvier 2021, le Smic augmentera de 15 € par mois

Le Smic augmentera de 0,99 % au 1er janvier 2021, a annoncé le gouvernement ce mercredi 16 décembre.

Le Salaire minimum en France (Smic) va être augmenté de 0,99 % au 1er janvier, a annoncé ce mercredi 16 décembre, la ministre du Travail, **Elisabeth Borne**, selon laquelle cette revalorisation automatique sans "coup de pouce" va entraîner la "plus forte hausse de pouvoir d'achat depuis les 10 dernières années".

Invitée sur le plateau de LCI, elle a précisé que "**cela ferait passer le Smic horaire brut de 10,15 à 10,25 €, soit une augmentation d'environ 15 € par mois**".

Jean Castex avait déjà prévenu en début de mois qu'il n'y aurait "vraisemblablement pas" de coup de pouce au Smic, conformément aux préconisations des conseillers économiques du gouvernement.

Le Premier ministre avait alors estimé que l'augmentation du salaire minimum en 2021 serait en conséquence de 1 % à 1,2 %. "Ça peut paraître peu", a admis Elisabeth Borne, qui devait soumettre cette proposition dans la matinée au conseil des ministres.

"Il faut aussi avoir en tête qu'on a une inflation qui est proche de zéro et donc c'est la plus forte hausse de pouvoir d'achat depuis les 10 dernières années." Dans ses dernières projections économiques publiées ce mois-ci, la Banque de France estime que l'inflation, harmonisée selon les normes européennes, sera cette année de 0,5%, comme en 2021, après 1,3% en 2019.

MIDI LIBRE AVEC REUTERS Publié le 16/12/2020